

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MOSELLEVILLE DE
HAYANGE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 09 JUIN 2023
20230609

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	25
Procurations	:	06
Absents	:	02

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de ville, sous la présidence de : Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

- M. ENGELMANN, Maire,
Mme DEISS, M. HOFF, M. CENTOMO, M. DE RAM, Mme HOUDIN, M. FIGLIUZZI, Mme RHEDER, Mme HENAULT et M. FRANCOIS, Adjointes au Maire,
M. HEIDMANN, Mme GRILLO, M. FRIEDMANN, M. PACCHI, M. ROVELLO, Mme RAYEUR, M. HAMM, M. GASPARD, Mme M. KRIER, Mme THOMANN et Mme OHLMANN, Conseillers municipaux délégués,
M. CANOUIL, Mme MIKULA, Mme AMBROSIN-CHINI et M. WOBEDO, Conseillers municipaux

ETAIENT EXCUSES AVEC PROCURATIONS :

- Mme COLLOT, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à Mme RAYEUR,
M. CHRISTOPH, conseiller municipal délégué, a donné procuration à M. PACCHI,
Mme WYBAILLIE, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à Mme DEISS,
Mme WANDERS, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à M. ENGELMANN,
M. SCHNEIDER, conseiller municipal délégué, a donné procuration à M. CENTOMO,
Mme ADAM, conseillère municipale déléguée, a donné procuration à M. CANOUIL,

**ETAIENT ABSENTES :**

Mme PAUTE et Mme GIGLIOTTI

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121.15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

M. PHILIPPO, Directeur des affaires juridiques et du service R.H.,
Mme PAMLARD, Assistante au secrétariat de la D.G.S.
Mme EISELE, Secrétaire de M. le Maire,

ORDRE DU JOUR

1. Désignation secrétaire de séance.
2. Election des 9 suppléants pour les élections sénatoriales de 2023,

01) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'Article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 31 voix POUR, désigne, Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance.

02) ELECTION DES 9 SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 :

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/DCL/4-545 du 25 mai 2023 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

M. le Maire, en application de l'article R.133 du code électoral, rappelle que le bureau électoral est présidé par le M. le Maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin et que tous les élus sont des délégués de droit.

Le bureau sera composé de :

M. le Maire

Le secrétaire de séance : Mme Murielle DEISS

1^{er} conseiller municipal : M. Jean-Louis DERAM



2^{ème} conseiller municipal : M. René HEIDMANN
3^{ème} conseiller municipal : Mme Marie GRILLO
4^{ème} conseiller municipal : Mme Laurène FRIEDMANN

M. le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 9 suppléants.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgés des candidats est déclaré élu.

M. le Maire appel à candidature :

- a) Liste Hayange en Harmonie
- b) Liste Changer d'Ere
- c) Liste Ensemble, continuons pour Hayange

Les élus sont appelés à voter selon la liste du tableau ; une procuration est possible par personne.

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

Après avoir déterminé le quotient électoral, il a été attribué les sièges suivants :

8 suppléants pour la liste Ensemble, continuons pour Hayange
1 suppléant pour la liste Changer d'Ere

PROCLAMATION DES ELUS

Ont été proclamés suppléants :

- 1° M. Sy Phan SONG-SON
- 2° Mme Marie-France ROVELLO
- 3° M. Sébastien BLEHS
- 4° Mme Liliane HEIDMANN
- 5° M. Florian THOMANN
- 6° Mme Martine GASPARD
- 7° M. Mario GARATTI
- 8° Mme Liliane CENTOMO
- 9° M. François BARILLARO

La séance a été levée à 19 heures 55.
Le bureau électoral se composait comme suit :



Président : M. Fabien ENGELMANN

Secrétaire : Mme Murielle DEISS

Les membres du bureau :

- M. Jean-Louis DERAM
- M. René HEIDMANN
- Mme Marie GRILLO
- Mme Laurène FRIEDMANN

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H55

Hayange, le 09 juin 2023

MAIRIE DE HAYANGE

Le Maire,



Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est

Et

Le secrétaire de séance,

Murielle DEISS
1^{ère} adjointe en charge des Finances